VILLE DE Beauharnois

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

622, chemin Saint-Louis

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) 2026-0050

Le projet

Le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 8 septembre 2026, la résolution 2026-09-436 visant à autoriser l'usage « Atelier de débosselage » au 622, chemin Saint-Louis.

En vigueur

La MRC Beauharnois-Salaberry a émis un certificat de conformité à l'égard de cette résolution le 22 octobre. La résolution est entrée en vigueur à cette date.

Pour consulter la résolution

La résolution est disponible à l'hôtel de ville (sur rendez-vous) ou en cliquant ici.





Donné à Beauharnois,
ce 3 novembre 2026

Janie Arseneau, greffière

ville.beauharnois.qc.ca/avispublics